



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
PARACHUTISME

CONSEIL TECHNIQUE PERMANENT
CIRCULAIRE DE SECURITE N° 78

Jean COUPE

N/Référence : JC/nv/559

POUR AFFICHAGE

DATE : 2 février 1995

OBJET : conditionnement du hand-deploy

MATERIELS CONCERNÉS : tous les parachutes équipés d'une pochette cousue sous le conteneur principal.

TEXTE :

Le Conseil Technique Permanent porte à votre connaissance les deux incidents suivants relatifs à une sortie inopinée de "hand-deploy" pendant la phase de chute de l'utilisateur.

- Le premier incident, qui s'est produit en pleine évolution de saut avec surf, aurait pu avoir de graves conséquences si l'extracteur avait interféré avec le surf.

- Le deuxième incident s'est produit pendant l'exécution d'un saut chute "assis". Le départ intempestif du hand-deploy a provoqué le déploiement de la voile principale (parachutiste toujours en chute "assis") dont les élévateurs ont arraché le conteneur secours. A signaler que d'autres cas d'arrachement du conteneur secours, par les élévateurs de la voile principale, ont déjà été portés à votre connaissance (Cf circulaire de sécurité n° 72).

Compte tenu, d'une part, de la généralisation d'implantation de la pochette sous le conteneur principal, et, d'autre part, de la diversité des évolutions en chute (surf, chute "assis", free-style), le Conseil Technique Permanent recommande, à tous les utilisateurs de ce type d'équipement, d'effectuer régulièrement le contrôle de l'état de ces pochettes.

L'extracteur doit être parfaitement maintenu dans sa pochette élastique qui doit être en parfait état.

Association reconnue
d'utilité publique
par Décret du 2 mai 1986
sous la tutelle du Ministère
de la Jeunesse et des Sports
et affiliée au C.N.O.S.F

35, rue Saint Georges
75009 PARIS
C.C.P. n° 7692-23 T PARIS
N° SIRET 784 405 912 00014
A P E 9 2 6 C
Tél : (1) 44 53 75 00
Fax : (1) 48 78 45 42
3 6 1 5 F F P

De signaler que l'utilisation d'un hand-deploy, avec tissu porosité "0" particulièrement lisse, favorise une sortie intempestive de l'extracteur.

Une amélioration de la qualité de maintien de l'extracteur peut être obtenue par une meilleure adéquation du rapport longueur/largeur de la pochette. Pour un même volume, une pochette longue assurera une meilleure tenue qu'une pochette large.

DECISION FEDERALE : Application des directives du C.T.P.

DATE D'APPLICATION : Dès réception.

DIFFUSION :

- Président F.F.P.
- Directeur Technique National
- Directeurs Techniques
- Membres du C.T.P.
- Réparateurs de parachutes
- Etats Majors de : l'Armée de Terre - l'Armée de l'Air - de la Marine
- Paramag - Les Hommes Volants
- Monsieur Eric FRADET
- Messieurs : Y. CHALOIN - J.C. FRANÇOIS - J.F. PRUNIER
- Parachutes de France - Parachute Shop - Parafun - Toutazimut - OJB